

**ARRÊTE DU CCAS
N°002 / 2025**

Objet : Délégation générale de signature au huitième adjoint

Le Président du CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18 ;
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.123-6 ;
Vu le procès-verbal d'installation des conseillers municipaux, en date du 04 juillet 2020, constatant notamment l'élection de Madame Marie MESSINES en qualité de conseillère municipale ;
Vu la délibération n°20/017 du 10 juillet 2020 portant sur la composition du centre communal d'action sociale ;
Vu la délibération du CCAS n°20/009 du 15 juillet 2020 portant sur l'élection du vice-président du CCAS ;

Considérant l'absence concomitante de Monsieur le Maire, président du CCAS, et du vice président du CCAS pour la période du 09 au 26 août 2025 inclus ;

Considérant que, pour permettre une bonne administration de l'activité du centre communal d'action sociale et plus précisément dans l'ensemble des domaines de compétences du président du CCAS, en cas d'absence ou d'indisponibilité de celui-ci, il est nécessaire de prévoir une délégation générale de signature à Madame Marie MESSINES, en qualité de membre élu du CCAS pour la période du 09 au 26 août 2025 inclus ;

Arrête

Article 1 : Madame Marie MESSINES, 8^{ème} adjointe au maire, et membre élu du centre communal d'action sociale, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du président, à signer tous les actes relatifs aux domaines de compétences du président, en son absence ou indisponibilité.

Article 2 : La signature de Madame Marie MESSINES devra être précédée de la formule suivante :

*« Pour le Président absent et par délégation du Président,
La huitième adjointe,
Marie MESSINES ».*

Article 3 : Le présent arrêté a une validité du 09 au 26 août 2025 inclus.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Publié le
21 JUL. 2025

Fait à Manduel, le 15 juillet 2025

Le Président du CCAS
Jean Jacques GRANAT

Notifié le :
Signature :

